



**VISITE DE TRAVAIL DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE DU BURKINA FASO EN COTE D'IVOIRE
du 13 au 15 février 2014**

COMMUNIQUE FINAL

Les **13, 14 et 15 février 2014**, une délégation du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso a effectué une visite de travail en Côte d'Ivoire.

Cette visite, conduite par Monsieur **Vincent ZAKANE**, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, s'inscrit dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso signé à Ouagadougou, le 29 juillet 2008 et entré en vigueur le 15 septembre 2009. Elle vise à formaliser un cadre de coopération entre les deux pays dans les domaines de la Fonction Publique et de la modernisation de l'administration publique.

A cette occasion, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso a eu une séance de travail avec son homologue ivoirien, Monsieur **GNAMIEN Konan**, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative de la République de Côte d'Ivoire.

Au cours de cette séance de travail, le Ministre Burkinabè de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale s'est félicité de l'accueil chaleureux à la dimension des relations d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso dont a bénéficié sa délégation.

Il a remercié les plus hautes autorités de la République de Côte d'Ivoire, avec à leur tête Son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA**, Président de la République, Monsieur **Daniel KABLAN DUNCAN**, Premier Ministre, qui ont permis la tenue de cette visite de travail et d'amitié.

En prélude à la rencontre entre Monsieur **Vincent ZAKANE**, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso et le Ministre **GNAMIEN Konan**, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative de la République de Côte d'Ivoire, des séances de travail se sont tenues les 13 et 14 février 2014 entre les experts des deux départements ministériels.

Le samedi 15 février 2014, après un entretien en tête à tête, les deux Ministres se sont retrouvés avec leurs collaborateurs pour discuter des actions qu'ils entreprennent dans leurs départements respectifs.

Cette séance de travail a été l'occasion pour le Ministre **GNAMIEN Konan** de présenter à son homologue burkinabé, l'ensemble des réformes entreprises dans son département en vue de bâtir une Administration moderne et efficace.

Ce sont entre autres :

- **la révision des horaires de travail ;**
- **le traitement diligent des dossiers en souffrance (Opération Tiroir) ;**
- **le recensement général des fonctionnaires et agents de l'Etat ;**
- **la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) ;**
- **la réforme des concours administratifs ;**
- **l'institution du Prix de la Meilleure Administration Numérique ;**
- **la création d'un site internet ;**
- **la révision du statut général de la Fonction publique ;**
- **la réforme de l'Ecole Nationale d'Administration.**

Pour sa part, le Ministre **Vincent ZAKANE** a fait le point des principales actions accomplies par son Ministère. Il s'agit notamment de :

- **la mise en place du Guichet virtuel unique de l'administration ;**
- **la mise en place du système ALIAS (Accès en ligne aux informations administratives et salariales) ;**
- **la mise en place du système DIAN (Dossier individuel des Archives Numérisées) ;**

- **l'institution de la conférence annuelle de gestion des ressources humaines (CGRH) ;**
- **la mise en place de SADINA (Système d'Accès aux Dossiers Individuels Numérisés des Agents) ;**
- **la mise en place du système PREVIUS ;**
- **la publication du répertoire et adressage des structures publiques;**
- **du recensement biométrique des agents de la fonction publique ;**
- **du management stratégique des cadres nouvellement nommés en Conseil des ministres ;**
- **de l'élaboration des guides de formalités administratives.**

Au cours des échanges qui ont suivi ces présentations, les deux Ministres se sont félicités de l'occasion qui leur a été donnée de partager leurs expériences en matière de Fonction Publique et de modernisation de l'Administration pour l'avènement d'un service public performant et de qualité.

Les Ministres se sont réjouis de leur volonté commune de mettre en place un dispositif de coopération entre leurs départements à travers notamment les actions de coopération suivantes :

- **consultations et expertises dans le domaine de l'administration publique, en matière de modernisation de l'administration ;**
- **échanges de missions de hauts responsables des administrations ;**
- **échanges de bonnes pratiques entre administrations ;**
- **stages et voyages d'études ;**
- **organisation de séminaires et de sessions de perfectionnement ;**
- **renforcement de la coopération entre les établissements de formation et de perfectionnement des agents publics.**

Sur ce dernier point, les Ministres ont décidé de formaliser cette volonté commune par un protocole d'accord de coopération entre le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso et le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative de la République de Côte d'Ivoire, en matière de Fonction Publique et de modernisation de l'administration.

Ils ont en outre marqué leur accord pour l'élaboration d'une convention de coopération entre l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Burkina Faso (ENAM) et l'Ecole Nationale d'Administration de Côte d'Ivoire, (ENA).

Cette convention vise à favoriser le développement d'un partenariat entre ces deux écoles dans la perspective, entre autres, d'organiser des programmes conjoints de formation et de renforcer les capacités des enseignants, des formateurs, des chercheurs et du personnel administratif.

Le projet de protocole d'accord de coopération et le projet de convention seront transmis aux Ministères chargés des Affaires Etrangères des deux pays en vue de leur finalisation et de leur signature à l'occasion de la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire qui aura lieu courant 2014 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Fait à Abidjan, le 15 février 2014

Pour la République de Côte d'Ivoire

Pour le Burkina Faso

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative**

**Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Sécurité Sociale**

GNAMIEN Konan

Vincent ZAKANE